

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

**MONCEAUX EN BESSIN**

14400

Tel: 02.31.21.96.43

*Date de convocation : 02/10/2020*

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le vendredi 04 décembre, à vingt heures, vingt minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle polyvalente (COVID 19) de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

**Membres en exercices : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 15**

#### **Etaient présents :**

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, M. Bruno OLIVE, Adjoints  
Mme Elise BADER, M. Christian DECLOMESNIL, M. Wilfried GORHY, M. Xavier GUILBERT, Mme Mylène LEBARBEY, Mme Evelyne LELANDOIS, M. Gilles MALHERBE, M. Alain SOUHARD, Mme Aurélie TAILLEBOSQ, Conseillers.

#### **Absent excusé :**

Mme Emmanuelle LE MARQUAND a donné pouvoir à M. Gilles ISABELLE  
M. Bertrand VIARD a donné pouvoir à Mme Anne DUJARDIN

#### **Absents :**

, ,

**Secrétaire de séance :** Mme Mylène LEBARBEY

#### **Ordre du jour :**

#### **Ordre du jour :**

- I°/ Modification délibération
- II°/ Travaux et projets (retour commissions, violettes, RD6, ppi...
- III°/ Animations, (retour commissions et CCAS)
- IV°/ Finances : Monceaux et CCAS, cession terrain, aide financière
- V°/ Intercommunalités, PLUI, retour sur conseils comités syndicaux, SDEC
- VI°/ Questions diverses : Point COVID, aide, achat matériel, tour de table

#### **Préambule :**

M. le Maire rappelle l'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans Sainte Honorine. Acte de Barbarie, le Maire ajoute que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier.

Commune de Monceaux en Bessin

Séance du 04 décembre 2020

M. le Maire rappelle également les récents décès ; celui de M. Daniel CORDIER, ancien secrétaire de Jean MOULIN, et figure de la résistance ; celui de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, décédé des suites du coronavirus.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, de toutes les victimes d'attentat, de M. Daniel CORDIER et de M. Valéry Giscard d'Estaing.

### **I°/ Modification délibération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sa délibération DM2020.06.03-1 portant sur les délégations du Conseil au Maire a fait l'objet d'une observation de la part de Mme la Sous-Préfète.

Par courrier du 29/09/2020, la Sous-Préfecture demande que cette délibération soit précisée afin d'éviter la fragilisation de celle-ci et entraîner de surcroît son illégalité. Elle souhaite que les points 2, 3 et 17 soient formulée avec des montants et que 15 et 21 mentionnent les zones.

M. le Maire ajoute qu'il a consulté le CGCT ainsi que légifrance et qu'il n'a pas vu de montants mentionnés pour ces articles. Il a également interrogé d'autre collectivité ayant délibéré semblablement mais elles n'ont pas reçu d'observations de la Sous-Préfecture.

Le Conseil Municipal, afin de modifier valablement sa délibération souhaite que M. le Maire se rapproche de la Sous-Préfecture afin d'obtenir les renseignements adéquates.

### **Actes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la dématérialisation des actes d'urbanisme est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Maire ajoute qu'il est essentiel de s'informer de cette procédure et des moyens nécessaires pour être opérationnel pour cette échéance. Il ajoute que cette mise en place sera certainement onéreuse et difficile (matériel informatique suffisant, débit internet, sécurité des données, ...).

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

### **II°/ Travaux et projets (retour commissions, violettes, RD6, ppi...**

---

#### **DM2020.10.09-1**

---

- Sente des Violettes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la Résidence les Violettes. Il ajoute que les constructions individuelles commencent. Afin de sécuriser les usagers, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre le chemin des Violettes en double sens le temps des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre le chemin des Violettes en double sens. Il mandate le Maire pour effectuer la démarche et l'autorise à signer tous documents afférents.

M. le Maire propose au Conseil d'attendre la fin de l'aménagement de la première zone pour se prononcer et ainsi constater la bonne conformité des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver la zone AU2 en AU2.

- Aménagement RD6a

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux s'est réuni à deux reprises pour étudier l'aménagement de la RD6a. L'ARD, lors de leur dernière réunion, a étudié un

profil de sécurité temporaire et a mis en lumière les points à aménager pour casser la vitesse. Le Maire présente au Conseil les différents obstacles possibles : coussin berlinois, ralentisseur, passage alterné, rétrécissement et porte d'agglomération. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

M. Alain SOUHARD souligne que le coussin berlinois, par temps de pluie, est dangereux pour les deux roues (vélo, moto, ..)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission travaux. A savoir : coussin berlinois, ralentisseur et rétrécissement.

La commission finances sera réunie pour en délibérer.

- Points sur les travaux réalisés
  - Voirie : M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux rue des Platanes est pratiquement achevé. Il ne reste plus que la signalisation horizontale à faire.
  - Réserve incendie : M. le Maire indique au Conseil que Bayeux Intercom a réceptionné la réserve incendie située chemin des Prés d'Aure. Pour information, il indique que Bayeux Intercom n'est pas prêt à réaliser une réserve incendie au niveau de la ferme Bellefontaine.
  - Mairie : Le Maire signale au Conseil que le copieur de la Mairie a été changé. Il faudra envisager le changement de l'ordinateur fixe de la Mairie.
- Travaux en cours
  - Logement communal : M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de génie civil (linteau de fenêtre) sont en attente de réalisation à cause de la disponibilité de l'entreprise retenue.
  - Entretien des espaces verts : M. le Maire indique qu'une étude sera à faire afin d'adopter une solution pour que cet entretien soit sans faille et d'un coût abordable. Il ajoute que M. BONNEAU s'est rapproché de la Mairie de Subles afin de se documenter sur les coûts d'un agent supplémentaire. Outre le coût de l'agent, des équipements seront à prévoir.
  - Petite école : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement de la petite école est à prévoir. Pour ce faire, il indique qu'il y aurait possibilité d'ouvrir une porte entre le grenier au-dessus du bureau ce qui permettrait d'entreposer les objets actuellement dans l'école et ainsi, la libérer.
  - La Croix : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été interpellé par un administré qui lui a indiqué que le fourreau prévu pour la fibre était écrasé. Il ajoute qu'il a sollicité de l'administré un courrier ainsi qu'une attestation du fournisseur ayant constaté la casse.
  - Mairie : Le Maire signale au Conseil qu'il a sollicité un devis pour la réfection de la toiture de la Mairie

### **III°/ Animations (retour commission et CCAS)**

#### **Repas des Aînés :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de proposer un panier garni en remplacement du traditionnel repas des aînés qui ne peut avoir lieu en raison du coronavirus. Il indique que des flyers ont été distribués dans les foyers des personnes de plus de 65 ans afin

qu'ils retournent un coupon de réservation. 100 personnes ont répondu mais seuls 62 foyers ont répondu en heure et en temps. Les personnes ayant répondu en dehors des délais ne pourront pas être servies du fait des délais de commande. Pour information, le CCAS a décidé de mettre 25€ par panier que le comité des fêtes a décidé d'abonder de la même somme. Afin d'optimiser le coût de cette opération, le CCAS a décidé de remettre un panier par foyer.

En raison de la COVID, seules 30 personnes sont admises dans l'église. Etant donné que tous ceux qui le souhaitent ne peuvent assister à la cérémonie religieuse, le Maire indique que la messe de la Saint Nicolas n'aura pas lieu.

#### **Noël des enfants :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une animation était prévue le 12 décembre dans la salle de cinéma le Méliès de Bayeux. En raison des mesures sanitaires dû au coronavirus, la manifestation est remise au mois de janvier.

#### **Sapin de Noël ;**

Le Maire propose d'acheter un sapin avec racine, de le planter en face de la Mairie. Ainsi, chaque année, la municipalité pourra le décorer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **Blason communal :**

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour savoir s'il veut confier la réalisation d'un blason communal à M. BINON, spécialiste des blasons.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

#### **Calendrier des Pompiers :**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que, suite au contexte sanitaire, les pompiers ne peuvent effectuer leur porte à porte pour vendre leur calendrier. La municipalité a été sollicité pour mettre à disposition des calendriers. Une boîte est à disposition pour les offrandes. Les personnes intéressées mettront leur coordonnée afin de recevoir le reçu fiscal.

#### **IV°/ Finances**

Le maire rend compte au Conseil Municipal de la dernière commission finance au cours de laquelle le Maire a expliqué le montage des budgets communaux.

Point financier : le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été destinataire de la synthèse budgétaire au 23/11/2020 dont le solde positif s'élève à 89 272.28€.

Cession de terrain : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a sollicité les domaines pour chiffrer le terrain communal cadastré ZE10. Cette parcelle d'une superficie de 1 416 m<sup>2</sup> est évaluée à 1 100.00€.

Le Maire propose de vendre la parcelle à 1€par mètre carré soit 1 416.00€. Il précise que les frais attenants (géomètre, acte, ..) seront à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal approuve ce tarif. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et signer tout document afférent.

#### **CCAS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du trésorier une demande pour clôturer définitivement le budget CCAS, celui-ci ayant une activité très réduite.

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020 ;
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

#### **V°/ Intercommunalités et syndicats Intercommunaux**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il peut consulter la gouvernance de Bayeux Intercom via le trombinoscope accessible avec le lien suivant :

<https://www.bayeux-intercom.fr/la-communaute-de-communes/linstitution-communautaire/lorganisation-institutionnelle/>

#### **Plan Local Urbanisme modifié pour 2021 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modification du PLUi sera mis à disposition, dans les Mairies du 14/12/2020 au 23/01/2021.

Les modifications, pour Monceaux en Bessin, consiste en :

- étoilage du porche de la ferme Bellefontaine comme monument remarquable
- ajouts des emplacements réservés oubliés lors de la transcription du PLU en PLUI
- retrait d'un risque souterrain indûment marqué sur le territoire de Monceaux au lieu de les Monceaux (situé près de Lisieux)

*Mme Aurélie TAILLEBOSQ quitte l'assemblée à 23h00.*

#### **Mutualisation :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de mutualisation des services techniques entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux présente un transfert de 7 agents de la Ville de Bayeux vers l'Intercom. Ce projet sera présenté en Comité Technique le 11 décembre et fera l'objet de 2 délibérations au Conseil Communautaire de décembre.

Le Conseil Municipal prend note de cette information

**SDEC :**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'effacement de réseaux de la RD6a, s'il souhaite le faire, est à réaliser avant la réfection de cette voie.

Il ajoute qu'il a sollicité une étude auprès du SDEC Energie.

Le Conseil prend note de cette information.

**SUIVI COVID19 :** M. le Maire informe l'assemblée que la Municipalité a distribué dans la boîte aux lettres de chaque Moncéen aux fins qu'ils se fassent connaître auprès de la Commune s'ils ont besoin d'une quelconque attention en ces temps pénible de pandémie.

**AIDE DU DEPARTEMENT :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que le département a instauré une aide exceptionnelle de 400.00€ par le biais de chèques solidaires au bénéfice des travailleurs salariés ou non-salarié en difficulté, touchés par une baisse de revenu générée par la crise sanitaire (chômage partiel non compensé, perte de revenus, fermeture administrative, ...). Cette aide est à demander **avant le 24 décembre 2020** sur le site : [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

**DEFIBRILATEUR :** M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'intercommunalité afin de mettre en place une commande groupée de défibrillateur et ainsi d'obtenir un prix plus intéressant. Il précise que, pour être en règle avec la législation, la commune aura besoin d'être équipée de deux équipements : un à la salle des fêtes et l'autre au niveau de la Mairie. Le Maire indique qu'il a d'ores et déjà réservé deux défibrillateurs auprès de l'intercom. Il sollicite le Conseil pour réfléchir à leur mise en place sur le terrain de manière à ce qu'ils soient à disposition de la population mais en évitant qu'ils soient vandalisés.

**DECHETS VERTS :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune fait fasse à des dépôts sauvages de sacs déchets verts au niveau du bourg et ailleurs.

Pour rappel, l'évacuation de ces dépôts de tonte illicites vers la déchetterie coûte 46.00€HT la tonne ou 28.00€HT s'ils sont amenés jusqu'à la plateforme de compostage de Ryes. Il ajoute que lorsqu'il s'agit de branchages, le coût est de 54€HT pour l'un et 35€HT pour l'autre.

Le Conseil Municipal regrette ces incivilités.

**POINT PRESSE TRAVAUX :** M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux ronds-points de l'échangeur sont désormais en service. L'inauguration par M. Jean-Léonce DUPONT interviendra en début d'année.

**LIVRET DE NATURALISATION :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel administré vient de recevoir un livret de naturalisation. Il ajoute que prévenu par courrier, il a souhaité être présent à la cérémonie mais la préfecture lui a répondu défavorablement en raison de la COVID19.

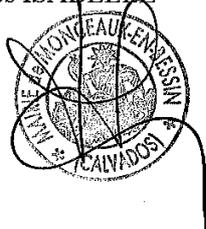
**QUESTION DE M. DECLOMESNIL :** interpellé par M. Lalonde, agriculteur chemin des Prés d'Aure, M. DECLOMESNIL interroge le conseil sur l'appartenance de la haie située près de la stabulation. Il ajoute que la présence d'érable dans celle-ci cause des problèmes aux chevaux de M. LALONDE/

A cela, le Maire répond qu'elle doit appartenir à la commune puisque plantée au moment du remembrement. Il précise qu'il va s'en assurer avant d'intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits:

La séance est close à 23h30

Le Maire,  
Gilles ISABELLE



Nous, Gilles ISABELLE, Maire,  
Clôturons et arrêtons la séance du 04 décembre 2020

Délibération DM2020.12.04-1 :  
Délibération DM2020.12.04-2 :  
Délibération DM2020.12.04-3 :  
Délibération DM2020.12.04-4 :  
Délibération DM2020.12.04-5 :  
Délibération DM2020.12.04-6 :  
Délibération DM2020.12.04-7 :  
Délibération DM2020.12.04-8 :

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
<b>ISABELLE</b> Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>DUJARDIN</b> Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>BONNEAU</b> Michel Adjoint	1030 rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>OLIVE</b> Bruno Adjoint	5 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>LEBARBEY</b> Mylène Conseillère	4 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>BADER</b> Elise Conseillère	3 résidence la petite Campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>GORHY</b> Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>DECLOMESNIL</b> Christian Conseiller	7 impasse des Près d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	

<b>LELANDOIS</b> Evelyne Conseillère	Hameau de Blary 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>MALHERBE</b> Gilles Conseiller	420 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>SOUHARD</b> Alain Adjoint	1 impasse des platanes 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>VIARD</b> Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	P/o Evelyne LELANDOIS
<b>GUILBERT</b> Xavier Conseiller	10 résidence la petite campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>TAILLEBOSQ</b> Aurélie Conseillère	1087 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
<b>LE MARQUAND</b> Emmanuelle Conseillère	4 place aux bois 14400 Bayeux	15/03/2020	P/o Gilles ISABELLE